

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

DEL10NOV2019

OBJET : Ressources humaines

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

Région Bourgogne Franche-Comté

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente

Etat

M. Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur Régional Adjoint Délégué des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jaques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Emmanuel LADERRIERE, Directeur Territorial Doubs et Territoire de Belfort

Personnalités qualifiées

M. François FAVORY

M. Jean-François GIRARD

M. Denis GRANDJEAN

M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. François FAVORY

M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel de l'EPCC Saline royale, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Gilles BEDER

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région, a donné pouvoir à M. Pierre-Olivier ROUSSET

Absents excusés :

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de Besançon

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Transformation de CDD saisonniers en CDI et remplacement suite à un départ à la retraite, à budget constant

Le chiffre d'affaires des repas produits en interne et commercialisés auprès de nos clients est passé de 150k€ en 2014 à 450k€ en 2018, soit une augmentation de +200% en 4 ans.

Poste de Second de cuisine :

Le poste de Second de cuisine a été créé en 2016 sous la forme d'un CDD saisonnier pour accompagner le développement de l'activité restauration de l'EPCC.

En 2019, ce poste n'a pas été pourvu en raison du très faible nombre de candidatures reçues. Cette problématique est observée dans toute la région pour le secteur de la restauration. A Arc-et-Senans, le paramètre de l'éloignement géographique par rapport aux grandes villes s'ajoute.

Pour assurer le bon fonctionnement du restaurant dans les années à venir, tant pour nos clients et nos visiteurs que pour nos partenaires (écoles jardins, invités, artistes en résidence), il semble indispensable de transformer ce poste saisonnier en poste permanent, notamment pour fidéliser les bons éléments de notre équipe de cuisine.

La saison 2019 a été l'occasion d'embaucher **Madame Mathilde LAMBOLEY** en qualité de Cuisinière saisonnière. Au terme de ce contrat à durée déterminée, Mathilde LAMBOLEY ayant donné entière satisfaction à son employeur, il est proposé de la recruter en CDI à temps complet à compter du 02 mars 2020, sur le poste de **Second de cuisine**, appartenant au groupe D et au coefficient 300 de la grille d'emploi de l'EPCC, pour une rémunération brute mensuelle de 1.896 euros, en conformité avec la convention collective de l'animation.

Sachant que cet emploi est habituellement pourvu 11 mois par an (sauf en 2019 par défaut de candidat), et qu'une indemnité de congés payés est systématiquement prévue au budget pour les CDD saisonniers (contrairement aux salariés permanents car leur temps de travail est annualisé par accord collectif), ce recrutement en CDI est proposé **à budget annuel constant**.

Poste d'Agent de restauration :

Au sein de l'équipe de restauration de la Saline royale, les postes de serveurs sont occupés depuis l'origine par des salariés saisonniers. Certains d'entre eux nous ont été fidèles plusieurs années, ce qui a été très apprécié dans un contexte où la pénurie de main d'œuvre qualifiée fragilise tout le secteur de la restauration en Bourgogne-Franche-Comté.

Chaque année, l'EPCC lance une campagne de recrutement pour recomposer d'une année sur l'autre une équipe de 13 saisonniers (cuisiniers, commis, plongeurs, serveurs) assurant les services 7 jours sur 7 presque toute l'année pour un éventail très diversifié de types de repas.

Madame Nessrine MATHEY et **Madame Aurane GUILLEMIN** travaillent comme Agents de restauration saisonnières depuis 2014 et donnent entière satisfaction à leur employeur. Dans le but de fidéliser sur le long terme les éléments clés de notre équipe, il est proposé de recruter en CDI ces deux personnes à temps complet à compter du 24 février 2020 sur le poste d'**Agent de restauration polyvalent** appartenant au groupe B et au coefficient 255 de la grille d'emploi de l'EPCC, pour une rémunération brute mensuelle de 1.611,60 euros, en conformité avec la convention collective de l'animation.

Sachant que ces emplois sont habituellement pourvus 11 mois par an et qu'une indemnité de congés payés est systématiquement prévue au budget pour les CDD saisonniers (contrairement aux salariés permanents car leur temps de travail est annualisé par accord collectif), ce recrutement en CDI est proposé **à budget annuel constant**.

Poste de Agent d'accueil et de surveillance :

Madame Brigitte ROY, Agent d'accueil et de surveillance pour nos musées, fait valoir ses droits à la retraite a 1^{er} novembre 2019.

Depuis 2016, **Monsieur Charles BIDET** a été embauché à plusieurs reprises en tant qu'Agent d'accueil et de surveillance saisonnier. A l'occasion de ces contrats, Charles BIDET a donné entière satisfaction à son employeur. Afin de remplacer Madame Brigitte ROY, il est proposé de recruter Monsieur Charles BIDET en CDI à temps partiel (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} décembre 2019, sur le poste d'**Agent d'accueil et de surveillance**, appartenant au groupe B et au coefficient 255 de la grille d'emploi de l'EPCC, pour une rémunération brute mensuelle de 1.611,60 euros, en conformité avec la convention collective de l'animation.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC d'approuver les projets de recrutements en CDI tels que présentés ci-dessus.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

Mise en valeur de la politique RH : transformation de l'intitulé de la prime d'ancienneté conventionnelle

Suite à une série d'échanges avec les représentants du personnel du Comité Social et Économique, il est apparu que le vocabulaire utilisé par la Convention collective de l'Animation, applicable à la Saline royale, pour qualifier la durée de présence des salariés dans l'établissement (en l'espèce « l'ancienneté ») n'était pas de nature à valoriser la fidélité des personnes au bénéfice de la Saline royale. La Direction propose ainsi de transformer l'intitulé de la « prime d'ancienneté » conventionnelle en « prime de fidélité », sans modifier sa nature ni ses effets.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC d'approuver la transformation de l'intitulé de la « prime d'ancienneté » conventionnelle en « prime de fidélité ».

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité les projets de recrutements en CDI tels que présentés ci-dessus.

APPROUVE à l'unanimité la transformation de l'intitulé de la « prime d'ancienneté » conventionnelle en « prime de fidélité ».

La Présidente
Christine BOUQUIN